

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE

Présentation du service

Le service est implanté à Sailly Labourse au sein même du dispositif central, à proximité des services accueil de jour et accueil en famille spécialisées.

La commune de Sailly Labourse avoisine les grandes villes comme Béthune, Lens, Liévin, Arras. Bref une proximité relativement immédiate qui facilite les échanges sociaux des jeunes au quotidien.

Outre des espaces de vie communs, grande cuisine lingerie coin TV, bureau des éducateurs, les locaux techniques, 11 petits studios (réservés aux mineurs) composent le service. De plus, 6 logements (réservés aux majeurs) dispatchés dans les environs de Sailly complètent ce mini dispositif.

Les studios sont équipés d'une kitchenette, d'un coin toilette, d'une petite table, d'une chaise. Les jeunes peuvent personnaliser, décorer, cet espace de vie.

Les logements des majeurs sont certes équipés pour l'essentiel, charge aux jeunes de compléter l'aménagement sur leurs propres deniers, s'ils le souhaitent.

L'Accueil des jeunes

Pour les jeunes concernés, priorité est donnée aux jeunes âgés de 16 ans et plus en fonction de leur projet personnalisé et provenant du SAEFAS (hébergement classique), Proposition d'une rencontre avec le référent du jeune du groupe classique et le référent extérieur, la maîtresse de maison (rôle à définir dans ce service), la psychologue, le CSE, un éducateur du SAVA, qui a pour objet d'acter le projet personnalisé et le passage au SAVA.

En amont nous proposons d'amorcer une préparation lorsque le jeune a 15 ans et demi. Nous disposons ainsi d'une période de 6 mois qui permettra la lisibilité d'une évolution, d'une progression, d'ajuster le projet personnalisé, d'arrêter des périodes d'immersion sur le SAVA.

Les 6 mois : temps qui alterne le scolaire, les vacances d'où la possibilité d'évaluer au plus près des objectifs et de permettre au jeune d'être confronté aux différentes réalités. C'est aussi l'occasion de faire de cette échéance un moment constructif, plaisant plus que contraignant ce qui pourra accroître la motivation

Les Prestations du Service

L'accompagnement individualisé fait la part belle au collectif. L'accent est mis en priorité sur l'autonomie, l'insertion socio professionnelle, et l'ouverture sur l'extérieur.

Le service fonctionne toute l'année.

L'accueil en studio est l'étape charnière entre la vie en collectivité et la vie en autonomie.

Les éducateurs sont amenés à centrer le travail sur l'autonomie sur plusieurs domaines :

- la gestion du quotidien,
- la gestion scolaire ou professionnelle,
- la gestion de la vie sociale (temps libre, loisirs, réseaux extérieurs, la solitude..)

La gestion du quotidien

La gestion du quotidien se distingue sur deux niveaux :

1^{er} niveau :

les compétences acquises. Le jeune doit être capable de se prendre en charge. Cela signifie que le jeune est doté d'un maximum de compétences pour évoluer dans le studio. Les compétences se situent au niveau du lever, de l'entretien de son studio, de la prise en charge de son linge, de la gestion de sa scolarité, de sa vêtue, de son hygiène.

L'éducateur a ici un rôle de validation des compétences.

2^{eme} niveau :

les compétences à acquérir : Le jeune apprend à entretenir son studio, et à acquérir tous les gestes qui ont trait à la vie quotidienne. Là, le rôle de transmission de savoir faire de la maîtresse de maison prend tout son sens.

Dans le but de sécuriser le jeune et de le valoriser, il est impératif de faire le lien avec les savoirs faire acquis ou en voie d'acquisition lors de son passage en hébergement classique (lieu de vie, atelier cuisine, atelier repassage...)

En ce qui concerne l'entretien des lieux de vie commun, celui-ci incombe en partie aux jeunes sous la guidance de la maîtresse de maison.

La préparation des repas est fonction des aptitudes des jeunes. Les jeunes aptes à préparer seuls leurs repas dans leur studio sont soumis à des impératifs éducatifs, tels que la confection de plats équilibrés nécessitant un minimum de préparation. Une démarche qui demande aux jeunes de s'organiser pour l'approvisionnement des ingrédients et des produits d'entretien utiles à la bonne marche du quotidien.

Pour ce faire, en plus des conseils de l'équipe éducative et sous l'œil bienveillant de la maîtresse de maison, les jeunes disposent d'un environnement commercial bien fourni susceptible de répondre à leurs besoins.

Pour les jeunes qui apprennent à devenir autonomes la cuisine centrale est à leur disposition. L'apprentissage se fait sous la houlette de la maîtresse de maison ou des éducateurs.

Charge à ces derniers en concertation avec les jeunes de mettre en place une méthode d'apprentissage (via le projet personnalisé) où chaque adolescent peut gagner en autonomie.

La gestion financière

Une fois la gestion financière allouée à l'habillement et à l'hygiène maîtrisée, le jeune apprend à utiliser un budget destiné au fonctionnement global des studios.

Le budget de fonctionnement concerne l'alimentation, l'entretien et les loisirs.

La gestion financière doit aussi permettre aux jeunes d'être sensibilisés à l'épargne.

Inéluctablement l'ouverture d'un compte bancaire s'impose. Une étape qui favorise l'anticipation de leur projection à court, moyen et long terme (le passage du permis de conduire, l'achat d'un trousseau, de meubles...).

C'est aussi l'occasion de familiariser les jeunes aux différentes institutions extérieures et à diverses démarches à effectuer seul ou accompagné d'un éducateur.

Tout comme, gérer un pécule suppose que le jeune sache anticiper certaines dépenses et prioriser voire différer certains besoins.

La gestion scolaire ou professionnelle

Certes cet aspect n'est pas un critère d'admission mais la dimension insertion professionnelle et scolaire est un élément clé dans le parcours du jeune.

Trois cas de figure peuvent se présenter :

- le jeune qui est dans un cursus classique,
- le jeune qui n'a pas de projet et que l'on peut orienter sur l'accueil de jour,
- le jeune qui est dans un processus d'insertion et de définition de projet.

Dans le premier cas de figure, le jeune doit être en mesure de prendre en charge ses devoirs. Il n'attend pas que l'éducateur le sollicite. A l'inverse si besoin est, il peut demander l'aide de l'adulte.

Au regard de l'âge 16 ans, l'équipe éducative garde une place importante pour tout ce qui a trait aux rencontres avec les professeurs, l'orientation, les lieux de stage, la gestion des situations particulières qui supposent la participation d'un tiers sans se substituer aux parents. Dans ce sens, l'éducateur veille chaque fois que possible à les solliciter, à les associer.

Le jeune sans projet et pour lequel se présente éventuellement une orientation type accueil de jour, bénéficie d'un accompagnement soutenu afin qu'il se réinscrive dans une dynamique projective. Ce qui sous-tend l'adhésion pleine et entière du jeune, une définition d'objectifs précis et à court terme et des échéances d'évaluation régulières.

Le jeune qui est dans un processus d'insertion et de définition de projet, lui aussi fait l'objet d'un suivi étroit avec au préalable une phase de réassurance et de revalorisation. Une étape fondamentale où le jeune peut réinvestir un parcours, un projet scolaire ou professionnel et dont la mise en œuvre suppose guidance, conseil, stimulation, ajustement des moyens voire des objectifs. Par conséquent tout un accompagnement qui ne peut se faire sans un partenariat riche, varié et repéré.

Si l'une des priorités du SAVA est de maintenir, d'inscrire voire de réhabiliter des jeunes dans un processus d'insertion, qu'il soit scolaire ou professionnel, il n'en demeure pas moins que les amener à se mouvoir dans le tissu social environnant avec tout ce qu'il compte en instances, en institutions, en organismes, est un acte essentiel qui aide à la concrétisation des projets.

La gestion de la vie sociale.

Créer des liens est difficile pour des jeunes au vécu abandonnique, chaotique et marqué par des ruptures affectives. Avoir confiance en soi, aux autres, reste très fragile. L'extérieur pour eux est parfois synonyme de rejet, pourtant il leur est nécessaire de pouvoir faire face à la solitude, donc de développer des connaissances extérieures à leur environnement immédiat. Ces relations peuvent effectivement être des ressources ou des points d'ancrage qui favorisent leur ouverture sociale et facilitent leur réussite. De plus appartenir à un réseau extérieur ou à un groupe peut leur permettre d'être revalorisé ou reconnu socialement.

S'offre à ces jeunes toute une palette de défis à relever tels que :

- se reconnaître des compétences, des capacités,
- savoir faire des choix et les exprimer,
- côtoyer voire pour certains affronter l'extérieur avec moins de craintes, de peurs,
- savoir tisser des liens et par ricochet se construire ses propres réseaux,
- savoir s'occuper pour éviter l'oisiveté, et se départir d'une histoire ou d'un vécu douloureux,
- savoir se mouvoir et utiliser un environnement,
- savoir anticiper et prévoir son temps et ses sorties,
- découvrir, s'autoriser, voire savoir retrouver la notion de plaisir...

Pour les jeunes qui ont un vécu institutionnel, la gestion de la vie sociale a un écho (certes un écho plus ou moins retentissant selon le jeune) grâce aux transferts, aux sorties culturelles, aux inscriptions en club, à la pratique des activités sportives ... Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'il reste à travailler toute cette dimension qui consiste à amener les jeunes à prendre conscience de leur réalité et de les sortir d'un contexte de consommation parfois bien installé.

Pour les jeunes qui n'ont jamais connu d'ouverture, pour qui l'extérieur est synonyme d'inconnu, grand le travail est à mener, nombreuses sont les étapes à franchir allant de la sensibilisation à l'immersion pour en arriver à la phase cruciale, l'autogestion de la vie sociale.

DROITS ET DEVOIRS DES JEUNES ACCUEILLIS

Dans deux ans le jeune intégré au SAVA sera majeur. Donc 24 mois pour préparer de façon constructive et efficiente ce statut d'adulte à la fois tant attendu mais aussi tant redouté. Attendu car ce statut confère des droits, redouté car oblige à des devoirs.

1 Les droits

- Droit de disposer d'un studio avec un équipement correct et suffisant,
- Droit de disposer d'un accompagnement éducatif
- Droit à la sécurité,
- Droit de disposer d'une allocation financière sous réserve de l'utiliser à bon escient,
- Droit de bénéficier d'un temps libre en adéquation avec le projet personnalisé,
- Droit d'intégrer l'environnement social et de disposer des services publics,
- Droit de recevoir une éducation, des soins, une aide

2 Les Devoirs

- Devoir de respecter les engagements déclinés dans le projet personnalisé,
- Devoir de se former, d'apprendre d'aller à l'école,
- Devoir d'entretenir et respecter le studio,
- Devoir de participer au fonctionnement du service,
- Devoir de respecter la vie et la liberté des autres,
- Devoir d'agir en personne responsable
- Devoir de respecter le règlement intérieur

Le fonctionnement du service dans sa globalité et l'implication des jeunes

A rappeler que les jeunes proviennent pour la majorité d'entre eux du SAEFAS de Noeux Les Mines. Toutefois des jeunes de l'extérieur peuvent intégrer le SAVA.

L'entretien du service

Tous les lieux de vie communs doivent être entretenus par l'ensemble des jeunes sous la houlette, parfois l'aide de la maîtresse de maison.

L'entretien tient compte des emplois du temps de chaque jeune. A cet effet un planning peut être établi.

La préparation des repas

Même si l'individuel prime sur le collectif, des prises de repas en commun demeurent (nombre à délimiter) non seulement afin de préserver l'esprit de groupe, mais aussi pour aider celles et ceux qui ont encore besoin d'être accompagnés et besoin de compagnie.

Que la préparation des repas se fasse de manière collective ou individuelle, elle exige rigueur et un certain équilibre dans le choix des denrées. L'achat de ces derniers doit se faire de manière organisée, suffisante. Tout comme l'approvisionnement en produit d'entretien doit se faire dans le même état d'esprit.

Organisation budgétaire

En plus de son allocation vêtire hygiène, poche, chaque jeune disposera d'un budget correspondant à son alimentation, ses produits d'entretien, voire ses loisirs. Une somme d'argent qui peut lui être remise par la maîtresse de maison. Un pécule qu'il se devra de justifier auprès de son éducateur référent.

Le Règlement Intérieur (en annexe) doit être fait avec les jeunes

Même si l'individuel tient le haut du pavé, il n'en demeure pas moins qu'un ordre bien établi, des règles s'imposent.

Dores et déjà des points du règlement sont incontournables tels que :

- L'interdiction de fumer dans les locaux,
- La consommation des produits alcoolisés et illicites,
- L'accueil sans autorisation de personnes étrangères au service.
- L'irrespect d'autrui et du matériel